

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE - DE- LÉVRARD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE AU 228, RUE PRINCIPALE À SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD LE 10 MARS 2025, À 20 h 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE, MAIRE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6

Invitée :

- Amélie Hardy Demers, directrice générale et greffière-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h40.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.3484-03-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - 4.1. Procès-verbal de la séance ordinaire 3 février 2025
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la directrice générale et greffière-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - 9.1. Bibliothèque
 - 9.2. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - 9.3. Régie de la gestion des déchets
 - 9.4. Régionalisation de l'aréna
 - 9.5. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Liste des revenus
11. Dépenses incompressibles
12. Comptes à payer
13. Règlements
 - 13.1. Adoption règlement
 - 13.2. Avis de motion
 - 13.3. Dépôt des règlements
14. Administration
 - 14.1. Schéma d'incendie 2024
 - 14.2. Ordinateur poste bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme
 - 14.3. Requête Sureté du Québec
15. Travaux publics
 - 15.1. Abat-poussière 2025
16. Urbanisme et environnement

- 16.1. Liste des permis
- 16.2. Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs
- 16.3. Demande modification zonage
- 16.4. Soutien à la stratégie Saint-Laurent et au réseau des Comités ZIP
17. Loisirs et cultures
 - 17.1. Jeudis en chansons
 - 17.2. Nomination coordonnatrice camp de jour
 - 17.3. Rencontre de coordonnateur Réseau Biblio CQLM
18. Demandes
19. Affaires nouvelles
 - 19.1. Fauchage des routes 2025
 - 19.2. Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 3 février 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 février 2025.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 février 2025 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

- L'implantation du logiciel Mi-consultants se poursuit ;
- Un bris d'eau avec effondrement de la chaussée a été découvert le 10 février 2025. Les réparations ont été faites par le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Ils ont eu lieu du 17 au 27 février 2025. Un avis d'ébullition de l'eau potable a été en vigueur du 17 février au 7 mars 2025.

8. RAPPORT DU MAIRE

- Monsieur Simon Brunelle est allé remettre 93 certificats de la persévérance scolaire aux écoles, la Nacelle et la Source.

9. RAPPORT DES COMITÉS

9.1. BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME

- Deux classes de l'école La Source sont venues emprunter des livres en février 2025 ;
- Il y a eu 255 prêts de livres en février 2025, 41 usagers ont utilisé la bibliothèque ainsi que 41 h heures de bénévolat.

Rés.3485-03-25

9.2. COMITÉ CULTUREL DE LA MRC DE BÉCANCOUR

- L'entente de développement culturel a été renouvelée ;
- Les rencontres Hydro-Québec dans le cadre des journées de la culture ont également été renouvelées ;
- La prochaine réunion aura lieu le 8 avril 2025.

9.3. RÉGIE DE LA GESTION DES DÉCHETS

- La nouvelle directrice générale de la RIGIDBNY est Mme Valérie Charest ;
- L'installation des écocentres devrait être terminée en 2025 sur tout le territoire de la RIGIDBNY ;
- La prochaine réunion aura lieu le 18 mars 2025 à Bécancour.

9.4. RÉGIONALISATION DE L'ARÉNA

- Rien à cet item.

9.5. LOISIRS DE SAINTE-CECILE-DE-LEVRARD

- Le Festival d'hiver Paraski a eu lieu le samedi 8 mars dernier. Quatre-vingt-huit personnes ont assisté à la soirée.

10. LISTE DES REVENUS

Bac de récupération et de vidanges	190,00 \$
Droit de mutation	405,50 \$
Intérêt dépôt à terme	443,78 \$
Intérêts sur arrérages	8,04 \$
Licences de chien	10,00 \$
Locations salle Éric-Côté	730,00 \$
Loyer garderie – février et mars 2025	142,00 \$
Société d'aqueduc du haut du 4 ^e rang – opérateur en eau potable	283,00 \$
Photocopies	10,00 \$
Redevances carrières et sablières – André Bédard	1 073,04 \$
Ristourne rôle en ligne 2024-S2	49,00 \$
Ristourne TPS – 2024-01 à 2024-06	14 072,25 \$
Ristourne TPS – 2024-07 à 2024-12	12 961,40 \$
Ristourne TVQ – 2024-01 à 2024-12	27 148,84 \$
Taxes municipales 2025	65 685,78 \$
Total	123 212,63 \$

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.3486-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 10 224,14 \$ ainsi que 16 379,27 \$ en salaires.

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500051	ARLPHCQ	Aide financière (Rés. : #3480-02-25)	100,00 \$

202500052	Chevaliers de Colomb conseil#3317	Commandite 75 ^e anniversaire (Résl. : #3479-02-25)	50,00 \$
202500053	Martin Germain	Remboursement location salle Éric-Côté (Résl. : #3474-02-25)	110,00 \$
202500054	Receveur général du Canada	DAS – février 2025	1 678,84 \$
202500055	Ministre du Revenu du Québec	DAS – février 2025	4 732,32 \$
202500056	Industrielle Alliance	RVER – février 2025	1 965,50 \$
202500057	Ministre du Revenu du Québec	Ajustement lors de la production des Relevé 1 2024	916,27 \$
202500058	Receveur général du Canada	Ajustement lors de la production des T4 2024	129,86 \$
202500059	CNESST	Ajustement CNESST 2024	541,35 \$
		TOTAL :	10 224,14 \$

12. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.3487-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale à payer les comptes suivants pour un montant total de **65 260,67 \$** :

ADOPTÉE

Numéro déboursé	Fournisseurs	Description	Montant
202500060	Infotech	Production T4/R1 2024	129,07 \$
202500061	ADMQ	Inscription congrès ADMQ (Résl. : 3475-02-25)	1 787,86 \$
202500062	Hydro-Québec	Électricité	4 672,01 \$
202500063	Excavation Denis Demers inc.	5 ^e de 6 versements déneigement des rues	11 783,02 \$
202500064	RIGIDBNY	Quote-part ordure et recyclable	3 938,13 \$
202500065	CRSBP	Contribution municipale 2025, fournitures de bureau et frais de reliures	3 888,54 \$
202500066	Yvette Demers	Honoraires professionnels responsable de la collection et remboursement abonnement revue	300,00 \$
202500067	Pierre Carignan	Frais de déplacement	32,50 \$
202500068	Raymond Chabot Grant Thornton	2 ^e facture progressive audit au 31 décembre 2024	20 120,62 \$
202500069	Sogetel	Internet et téléphone	809,59 \$
202500070	Le Sagittaire	Fournitures de bureau	158,21 \$
202500071	Matériaux Fortierville	Filtre pour échangeur d'air bureau municipal	35,07 \$
202500072	Fonds d'information	Droits de mutation	6,00 \$
202500073	Mario Demers	Remboursement achat de protège thermostat et batteries de secours pour la salle Éric-Côté	213,75 \$
202500074	Simon Brunelle	Frais de déplacement	74,50 \$
202500075	Hélène Lambert	Ménage – février 2025	387,00 \$
202500076	Copibec	Frais licence bibliothèque Lise-Bergevin-Ducharme	28,74 \$

202500077	Bell Mobilité inc.	Cellulaire inspecteur municipal	96,68 \$
202500078	Coopérative d'aqueduc du 5 ^e rang	Remboursement taxes d'aqueduc 2025	3 505,00 \$
202500079	Jacques Tousignant	Honoraires professionnels – bris d'aqueduc	164,59 \$
202500080	Jean-Marie Dionne	Frais de déplacement	35,50 \$
202500081	Eurofins Environex	Analyse d'eau	253,23 \$
202500082	Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livre	15,95 \$
202500083	ZaniCom	Frais annuels hébergement site Web	437,90 \$
202500084	Buropro Citation	Achat de livres	274,63 \$
202500085	Emco Corporation	Matériaux d'inventaire d'aqueduc	1 533,43 \$
202500086	Energies Sonic inc.	Diesel pour la génératrice à la station de pompage	488,89 \$
202500087	Techni-Consultant inc.	Honoraires professionnels – Stratégie de gestion des actifs (Résl. : 3457-01-25)	2 874,38 \$
202500088	Shellex Groupe conseils inc.	Honoraires professionnels – assainissements des eaux usées (Résl. : 2107-10-19)	4 162,10 \$
202500089	La Capitale Assureur de l'administration	Assurance collective – mars 2025	2 081,93 \$
202500090	DHC Avocats	Forfait téléphonique 2025 et honoraires professionnels dossier 49100, route 218 (Résl. : 3360-10-24)	589,25 \$
202500091	Logixia	Support mensuel Anydesk	33,34 \$
202500092	Mégaburo inc.	Contrat photocopieur	167,74 \$
202500093	VISA	Envoi Info-Cécilois janvier et février 2025, achat de timbres et envoi publipostage avis ébullition d'eau potable	134,19 \$
202500094	Cauca	Déclenchement alertes CITAM 2024-11-01 au 2025-01-31	47,33 \$
	Total		65 260,67\$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

13. RÈGLEMENTS

13.1 ADOPTION RÈGLEMENT

Rien à cet item.

13.2 AVIS DE MOTION

Rien à cet item.

13.3 DÉPÔT DES RÈGLEMENTS

Rien à cet item.

14. ADMINISTRATION

14.1 **SCHÉMA D'INCENDIE 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité ;

Rés.3488-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'entériner le rapport annuel d'activité 2024 de la municipalité.

ADOPTÉE

14.2 **ORDINATEUR POSTE BIBLIOTHÈQUE LISE-BERGEVIN-DUCHARME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé une soumission à l'entreprise MicroMedica de Trois-Rivières pour l'achat d'un nouvel ordinateur ;

Rés.3489-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat et le paiement d'un nouvel ordinateur chez MicroMedica de Trois-Rivières pour la somme 999,00 \$, taxes en sus, plus tous les frais inhérents de configuration.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #23-020-00-000 (Ordinateur).

ADOPTÉE

14.3 **REQUÊTE SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la route 132 entre les municipalités de Saint-Pierre-les-Becquets et Deschaillons-sur-Saint-Laurent sera fermée à la circulation en 2025 et 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de détour sera par la rue principale et le rang Sainte-Cécile Est à Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT QUE cela va apporter une augmentation considérable de la circulation dans le rang Sainte-Cécile Est et Ouest ainsi que dans le village de Sainte-Cécile-de-Lévrard sur la rue principale ;

Rés.3490-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de demander à la Sureté du Québec de faire davantage de radars routiers sur la rue principale ainsi que dans le rang Sainte-Cécile Est et Ouest durant la fermeture de la route 132 entre les municipalités de Saint-Pierre-les-Becquets et Deschaillons-sur-Saint-Laurent durant les années 2025 et 2026.

ADOPTÉE

15. TRAVAUX PUBLICS

15.1 **ABAT-POUSSIÈRES 2025**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville a reçu deux soumissions pour le chlorure de calcium liquide 35% ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a besoin de 15 000 litres ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est Enviro-Solution Canada

Fournisseur	15 000 litres	Total
Somavrac	Aucune soumission, car fusion avec Enviro-Solutions Canada	
Sel Ice cat	0.4180 \$	27 379,00 \$
Entreprises Bourget	0.4567	30 520,05 \$
Enviro-Solutions Canada	0.4139	27 110,45 \$

Rés.3491-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'étendre 15 000 litres de chlorure de calcium liquide 35% aux extrémités de chacune des routes non asphaltées à l'été 2025 au prix de 0.4139 \$ le litre, taxes en sus, et de mandater la municipalité de Fortierville auprès du Enviro-Solutions Canada.

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

16. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

16.1 LISTE DES PERMIS

Aucun permis n'a été délivré en février 2025.

16.2 DÉPÔT DES CERTIFICATS D'ANALYSE OFFICIELS DES RÉSEAUX D'AQUEDUCS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil municipal les certificats d'analyse officiels des réseaux d'aqueducs pour le mois de février 2025.

16.3 DEMANDE DE MODIFICATION ZONAGE – ZONE R-01

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire modifier le zonage de la zone R-01 pour permettre les usages de commerces et services de proximité et vente au détail de produits divers ;

Rés.3492-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC de Bécancour et la Boîte d'urbanisme de procéder à la modification des règlements de zonage de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour inclure les usages de de commerces et services de proximité et vente au détail de produits divers dans la zone R-01 de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

ADOPTÉE

16.4 SOUTIEN À LA STRATÉGIE SAINT-LAURENT ET AU RÉSEAU DES COMITÉS ZIP

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est membre du comité ZIP du Lac-Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 30 ans, Stratégies Saint-Laurent et le réseau des Comités ZIP travaillent sans relâche à protéger, restaurer et mettre en valeur le Saint-Laurent, une richesse et une ressource précieuse pour le Québec et le Canada ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des actions concertées et à la mobilisation des communautés locales, ces organismes jouent un rôle crucial dans la préservation de la biodiversité, la gestion des écosystèmes et l'éducation environnementale ;

CONSIDÉRANT QUE leur expertise et leur engagement ont permis des avancées significatives pour la santé des écosystèmes riverains ;

CONSIDÉRANT QUE la non-reconduction du programme ZIP mettrait en péril le seul réseau d'organismes en environnement et de concertation qui œuvre sur l'ensemble du Saint-Laurent ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard croit qu'il est essentiel que le réseau des Comités ZIP soit maintenu et supporté par Environnement et Changement climatiques Canada ;

Rés.3493-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de demander à Environnement et Changement climatiques Canada de maintenir son soutien financier au Programme ZIP, programme de financement issu du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) et soutenant le réseau depuis 1995.

ADOPTÉE

17 LOISIRS

17.1 JEUDIS EN CHANSONS 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participera aux Jeudis en chansons organisés par la Société St-Jean-Baptiste ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité aura lieu le jeudi 3 juillet 2025 au parc Georgette-Baril ou en cas de pluie à la salle Éric-Côté ;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Jean-Baptiste subventionne jusqu'à 75 % des frais (maximum de 1 000 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire engager Monsieur Dany Guimond ;

Rés.3494-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan, et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le contrat avec M. Dany Guimond pour un spectacle d'une durée de 1h30, le jeudi 3 juillet 2025 ;
- D'autoriser le paiement d'un montant de 600,00 \$ à M. Dany Guimond ;
- De payer les frais de 40,00 \$ à la SOCAN ;

QUE soit affectée au paiement de cette dépense la subvention de 780,00 \$ de la Société St-Jean-Baptiste ;

Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-90-000 (Activité culturelle autres).

ADOPTÉE

17.2 CAMP DE JOUR – NOMINATION COORDONNATRICE 2025

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire tenir un camp de jour à l'été 2025 ;

ATTENDU QU'il a lieu de procéder à l'embauche d'une coordonnatrice du camp de jour ;

ATTENDU QUE Mme Sandra Blouin accepte le poste de coordonnatrice pour la saison 2025 ;

Rés.3495-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de procéder à la nomination de Mme Sandra Blouin pour occuper le poste de coordonnatrice au camp de jour de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour la saison estivale 2025 et de payer les frais de formations nécessaires ainsi que le remboursement des frais de

déplacement. Ces dépenses seront prises dans le poste budgétaire # 02-701-55-454 (Formations – Camp de jour).

D'autoriser le maire, monsieur Simon Brunelle ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Amélie Hardy Demers à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité, tel que présenté au conseil municipal.

ADOPTÉE

17.3 RENCONTRE DE COORDONNATEUR RÉSEAU BIBLIO CQLM

CONSIDÉRANT QU'une rencontre de coordonnatrices et de coordonnateur du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie aura lieu le 10 avril 2025 à la bibliothèque de Parisville ;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre est gratuite ;

Rés.3496-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser mesdames Josiane Trottier et Yvette Demers à participer à la rencontre gratuite de coordonnatrices et coordonnateurs du Réseau Biblio CQLM qui aura lieu le 10 avril 2025 à Parisville et de rembourser les frais de déplacement s'y rattachant. Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-702-30-311 (Frais de déplacement bibliothèque).

ADOPTÉE

18 DEMANDES

19 AFFAIRES NOUVELLES

19.1 FAUCHAGE DES ROUTES 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder au fauchage des deux côtés des routes municipales ;

Rés.3497-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le contrat pour le fauchage des deux côtés des fossés sous la responsabilité de la municipalité à l'entreprise R.M. Pépin pour un tarif de :

- 128\$/h pour l'utilisation d'une faucheuse avec une largeur de coupe de 7 pieds ;
- 140,00 \$ de l'heure pour l'utilisation du bras télescopique ayant une portée de 25 pieds et une largeur de coupe de 5 pieds ;
- Cette dépense sera prise à même le poste budgétaire #02-320-00-520 (Entretien et réparation des chemins).

ADOPTÉE

19.2 DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante

des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;

Rés.3498-03-25

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- De demander au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;
- De transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de Nicolet-Bécancour, Monsieur Donald Martel ;
- De transmettre également une copie de la présente résolution à la MRC de Bécancour ainsi qu'aux municipalités locales du territoire pour appui.

ADOPTÉE

20 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

21 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.3499-03-25

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance du conseil à 21h41.

ADOPTÉE

Je, Simon Brunelle, approuve toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers directrice générale
et greffière-trésorière